

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Respect des objectifs de dépense en 2017



Les fédérations hospitalières demandent la restitution intégrale du coefficient prudentiel

Paris, Mercredi 15 novembre 2017 - En 2017, les établissements de santé ont non seulement respecté l'ONDAM (Objectif National des Dépenses Assurance Maladie) mais ils l'ont sous-exécuté à hauteur de 80 millions d'euros, comme l'a indiqué en septembre la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale. En conséquence, les établissements de santé attendent le dégel en fin d'année de l'intégralité des crédits mis en réserve au titre du coefficient prudentiel.

Le coefficient prudentiel est un mécanisme tarifaire, généralisé en 2013, visant à « gager une partie de l'objectif des dépenses hospitalières aux fins de concourir au respect de l'ONDAM ». Ce montant a vocation à être restitué aux établissements lorsque le volume des dépenses prévisionnelles est respecté. En 2017, la valeur du coefficient prudentiel avait été fixée à 0,7% des tarifs des établissements hospitaliers.

Alors que seule une partie des crédits mis en réserve avaient été reversée en 2016, les fédérations hospitalières (FHF, FEHAP, FHP, UNICANCER) demandent pour cette année la restitution totale des crédits bloqués.

Un mécanisme de réserve qui vise à garantir un volume de dépenses n'a de sens que si les crédits gelés sont restitués lorsque l'objectif est atteint, sinon il s'agit d'une baisse déguisée des tarifs. La pertinence du dispositif de coefficient prudentiel dépend entièrement de sa bonne application.

A un moment où les contraintes économiques qui pèsent sur les établissements de santé sont de plus en plus fortes tandis qu'ils sont appelés à s'engager pleinement dans la stratégie nationale de santé, les fédérations hospitalières alertent d'une même voix les pouvoirs publics. La restitution intégrale du coefficient prudentiel est un impératif économique et un engagement essentiel à la poursuite de la confiance.

A propos de la Fédération hospitalière de France

Créée en 1924, la FHF représente plus de 1 000 hôpitaux et environ 3 800 établissements médico-sociaux. Véritable « maison commune des hospitaliers », la FHF s'est construite autour de valeurs partagées : égal accès à des soins de qualité pour tous ; volonté d'innovation et d'excellence dans les soins et l'accompagnement, l'enseignement et la recherche ; continuité de la prise en charge.

La FHF réunit en son sein des hôpitaux de tailles différentes – centres hospitaliers locaux, centres hospitaliers généraux, centres hospitaliers universitaires, établissements spécialisés en santé mentale – ainsi que des Ehpad et des établissements assurant la prise en charge du handicap. Elle défend l'autonomie des établissements hospitaliers et médico-sociaux, gage d'une adaptation intelligente aux réalités du terrain.

Elle travaille à la création d'un véritable service public de santé réunissant dans chaque territoire les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux afin d'améliorer la cohérence des parcours de soins et de vie.

Contact presse FHF : Camille Trocherie

01 44 06 85 21

c.trocherie@fhf.fr

www.fhf.fr

À propos de la FEHAP

La FEHAP en chiffres, c'est plus de 4 500 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par plus de 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 280 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année (www.fehap.fr). La FEHAP est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente, depuis 80 ans, dans tous les champs de la protection sociale.

Contact presse :

Jean-Baptiste Boudin-Lestienne

Directeur adjoint de la communication et des relations institutionnelles

01 53 98 95 30/ 06 14 07 82 14

Jean-Baptiste.Boudin-Lestienne@fehap.fr

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 8,5 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 57% des interventions chirurgicales
- près de 68 % de la chirurgie ambulatoire
- 2,3 millions de passages dans 130 services d'urgences
- Un accouchement sur quatre
- Près d'un tiers (32,5) des soins de suite et de réadaptation
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques
- 20% de l'activité d'Hospitalisation à domicile (HAD).

Contact presse : Benjamin Azogui

Direction de la Communication

01 53 83 56 88 / 06 27 20 18 49
benjamin.azogui@fhp.fr

A propos d'UNICANCER

UNICANCER réunit l'ensemble des Centres de lutte contre le cancer (CLCC) : des établissements de santé privés à but non lucratif, exclusivement dédiés aux soins, à la recherche et à l'enseignement en cancérologie. UNICANCER est l'une des fédérations hospitalières représentatives de France. Créée en 1964, elle défend l'intérêt des Centres de lutte contre le cancer et gère la convention collective de leurs salariés. Au-delà de ses missions historiques de fédération hospitalière, elle a également pour objectif de faciliter le partage des compétences, des moyens et de meilleures pratiques entre les CLCC dans les domaines tels que la recherche, le médical, la stratégie hospitalière ou les achats. UNICANCER est également promoteur académique d'essais cliniques. L'ambition d'UNICANCER est de permettre aux CLCC d'innover ensemble et toujours pour leurs patients.

UNICANCER en chiffres : 20 établissements de santé, 19 000 salariés, 2,4 milliards d'euros de recettes, plus de 500 essais cliniques actifs promus en 2016, plus de 135 000 patients hospitalisés par an. Pour plus d'informations : rapport d'activité 2016 UNICANCER et www.unicancer.fr

Contact presse : Gwendoline Miguel
Chef de projet communication et relations presse
01 76 64 78 00 / 07 71 54 08 65
g-miguel@unicancer.fr